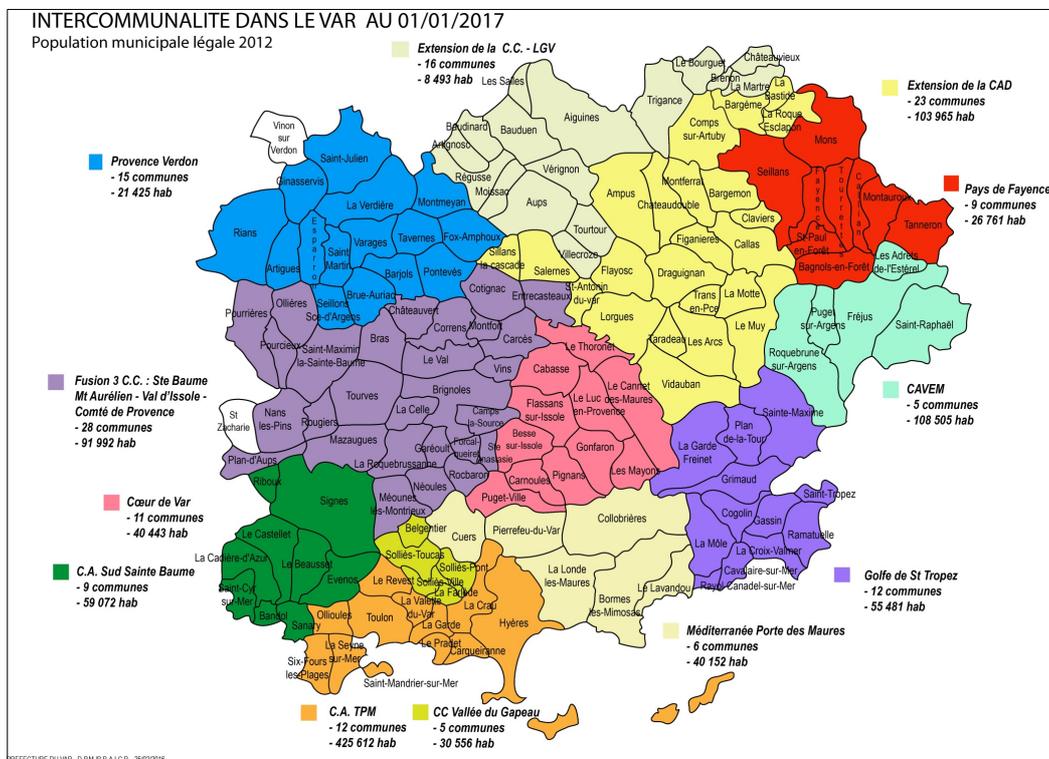


Archives des syndicats dissous : bilan et perspectives



Lors de la précédente réunion annuelle, Caroline Meyer vous avait présenté le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 29 mars 2016 qui prévoyait :

- la couverture intégrale du département par des établissements publics de coopération intercommunale ;
- la réduction significative du nombre de syndicats intercommunaux.

Cette réorganisation territoriale est la conséquence directe de la réforme territoriale engagée depuis 2010 et tout particulièrement de la loi NOTRe.

Où en est-on aujourd'hui ?

La première vague de dissolution-fusion a été réalisée. Les modifications les plus représentatives sont :

- la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux ayant la compétence « électricité » en 2015-2016,
- la dissolution de la communauté de communes Artuby-Verdon le 31 décembre 2016,
- la fusion des communautés de communes Comté de Provence, Sainte-Baume Mont Aurélien et Val d'Issole pour former, à partir du 1^{er} janvier 2017 la communauté d'agglomération Provence Verte.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme » est devenue une compétence obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Cela a entraîné 2 dissolutions l'année dernière : le SI du pôle touristique des îles d'or et le SI des communes de l'ouest varois.

La deuxième grande vague de dissolution de syndicats interviendra en 2019 avec le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

| Compétences | Nom du syndicat intercommunal | Siège du syndicat | Transfert compétence |
|----------------|--|---------------------------------------|--|
| Eau | SI alimentation en eau des communes de la région Est de Toulon | La Londe (mairie annexe) | CA TPM CC Méditerranée Porte des Maures |
| Eau | SIVU alimentation en eau La Valette, La Garde, Le Pradet | La Garde (hôtel de ville) | CA TPM |
| Eau | SI alimentation en eau Bandol, Ollioules, Sanary, Six-Fours | Sanary (hôtel de ville) | CA TPM CA Sud Sainte-Baume |
| Eau | SI alimentation en eau du Nord Est Varois (SIANOV) | Saint-Julien (hôtel de ville) | CA Provence Verte |
| Eau | SIVU de l'Issole alimentation en eau | Forcalqueiret (hôtel de ville) | CA Provence Verte |
| Eau | SIVU d'alimentation en eau de la Sainte-Baume | Nans (hôtel de ville) | CA Provence Verte |
| Eau | SI distribution en eau de la corniche des Maures | Cogolin | CC Golfe de Saint-Tropez |
| Eau | SIVOM région de Callas | Claviers (hôtel de ville) | CAD |
| Assainissement | SI assainissement Bandol-Sanary | Sanary (hôtel de ville) | CA Sud Sainte-Baume |
| Assainissement | SI Le Beausset, Le Castellet, La Cadière | La Cadière d'Azur (hôtel de ville) | CA Sud Sainte-Baume |
| Assainissement | SI assainissement des communes de Rocbaron et Forcalqueiret | Rocbaron (hôtel de ville) | CA Provence Verte |
| Assainissement | SM de la zone du Verdon | Saint-Julien (hôtel de ville) | CC Provence Verdon CA Lubéron Provence Verdon |
| Assainissement | SIVU assainissement Villecroze-Tourtour | Villecroze (hôtel de ville) | CC Lacs et Gorges du Verdon |
| Assainissement | SI assainissement Cogolin-Gassin | Cogolin | CC Golfe de Saint-Tropez |
| Assainissement | SIVU du Golfe (Grimaud, Sainte-Maxime) | Sainte-Maxime (centre Aristide Fabre) | CC Golfe de Saint-Tropez |
| Assainissement | SIVU Draguignan-Trans-en-Provence | Draguignan (hôtel de ville) | CAD |
| Assainissement | SIVU assainissement Taradeau, Les Arcs, Vidauban | Taradeau (station d'épuration) | CAD |
| Assainissement | SIVU station d'épuration Callian-Montauroux | Montauroux (hôtel de ville) | CC Pays de Fayence |
| Assainissement | SIVOM région de Callas | Claviers (hôtel de ville) | CAD |

Selon le schéma départemental de coopération intercommunale, il ne devrait rester au 1^{er} janvier 2020 que 43 syndicats intercommunaux en lieu et place des 85 existants en 2015.

Pourquoi vous exposer une fois de plus cette problématique ?

- pour sensibiliser le plus en amont possible vos élus et responsables,
- pour établir et organiser les procédures d'élimination et de versement avant la dissolution de la structure,
- pour inscrire la dévolution des archives dans l'arrêté de dissolution,

- pour éviter des traitements en urgence comme cela a été le cas pour la Communauté de communes Artuby-Verdon (CCAV) en début d'année.

L'exemple de la CCAV

Il était prévu initialement que la communauté de communes Artuby-Verdon fusionne avec la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (CCLGV). Mais, suite à un amendement déposé en mars 2016, les communes de Comps-sur-Artuby, La Bastide, Le Bourguet et Bargème ont exprimé le souhait d'être intégrées à la communauté d'agglomération dracénoise (CAD). Cela a été validé par la commission départementale de coopération intercommunale le 17 mars 2016 et la dissolution de la CCAV a été fixée au 31 décembre 2016.

Conséquences administratives importantes :

- répartition des agents entre la CAD et la CCLGV,
- création de 2 syndicats pour reprendre les compétences eau et assainissement que n'ont pas encore la CAD et la CCLGV,
- création d'une commission syndicale rassemblant toutes les communes de l'ex-CCAV pour gérer les bâtiments qu'elles ont en indivis.

Conséquences pour les archives :

- alerte des archivistes du CDG sur la question des archives,
- présence de 4 fonds distincts conservés sur différents sites :
 - CCAV : siège
 - Syndicat de la Bruyère : siège de la CCAV, déchèterie et mairie de La Roque-Esclapon,
 - SIVOM Artuby-Verdon : siège de la CCAV et déchèterie
 - SIVU centre aéré : mairie de La Martre

Normalement les archives auraient dû être transférées à la structure qui reprend les compétences mais cela était très compliqué ici :

- 6 décembre 2016 : réunion avec la vice-présidente de la CCAV, la DGS et les archivistes du CDG, il est prévu :
 - le dépôt du fonds de la CCAV (y compris les dossiers courants) aux ADV,
 - le versement des fonds des 3 syndicats dissous antérieurs à la CCAV (syndicat de la Bruyère, SIVOM Artuby-Verdon, SIVU du centre aéré)
- 24 et 25 janvier : préparation du transfert des archives en 2 jours :
 - travail de 3 archivistes du CDG et de 2 archivistes des ADV
 - objectifs étaient de localiser, d'identifier et de numérotter les boîtes de ces 4 fonds qui n'ont jamais été classés et qui se trouvaient répartis sur plusieurs sites ;
- 26 janvier : transfert des archives aux ADV.

Les outils à votre disposition

- base nationale sur l'intercommunalité : banatic.interieur.gouv.fr
- note d'information DGP/SIAF/2012/014 en date du 30 octobre 2012 relative au sort des archives des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes dissous
- modèle de protocole de transfert établi par le Service interministériel des Archives de France